

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE

De : Penot Sylvie <sylvie_penot@orange.fr>

Date : 02/11/2020 19:04

Pour : pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr

Bonjour monsieur Le Président,

Les mesures de confinement imposées pour lutter contre la propagation du virus Covid-19 vont avoir des incidences sur l'enquête publique.

Le respect du principe constitutionnel de participation du public à l'enquête, implique que les procédures de participation du public conservent un effet utile. La situation de confinement appelle des adaptations. Le public ne pourra pas se déplacer en mairie pour consulter ou faire valoir ses observations. L'effet utile de la procédure ne sera pas atteint.

A noter qu' un certain nombre de personnes n'ont pas d'abonnement internet et se verront pénaliser.

Les dates doit être suspendues et reportées.

Bonne réception.